

Les centres de PMI

SECTEUR NORD

Saint-Denis	
Bellepierre	0262 94 06 10
La Montagne	
Camélias	
Saint-François	0262 30 36 27
Montgaillard	
Le Chaudron	0262 97 47 50
Sainte-Clotilde	0262 28 82 71
Sainte-Marie	
Rivière des Pluies	0262 72 91 24
Sainte-Suzanne	0262 52 20 49

SECTEUR EST

Saint-André	
Salazie	0262 46 01 45
Cambuston	
Cressonnière	0262 46 06 64
Bras-Panon	0262 51 53 53
Saint-Benoît	
Plaine des Palmistes	0262 50 75 09
Sainte-Rose	

SECTEUR OUEST

Saint-Paul ville	0262 45 95 90
La Possession	0262 22 20 36
Bois de Nèfles St-Paul	0262 44 37 37
Saint-Gilles les Hauts	0262 22 70 83
Saint-Leu	
Trois-Bassins	0262 34 20 88
Le Port	
Rivière des Galets	0262 91 78 60

SECTEUR SUD

Terre-Sainte	0262 96 24 80
Saint-Pierre	0262 96 90 60
Saint-Joseph	
Saint-Philippe	0262 56 48 98
Petite-Île	0262 56 81 20
Ravine des Cabris	0262 49 50 49
Le Tampon	0262 59 55 21
Plaine des Cafres	
Trois-Mares	0262 27 59 12
Étang-Salé	
Les Aviron	
Entre-Deux	0262 91 49 21
Saint-Louis	0262 91 22 30
Rivière Saint-Louis	
Cilaos	0262 39 75 80

Les centres de planification familiale

Saint-Denis	0262 21 08 71
Saint-André	0262 46 03 54
Saint-Benoît	0262 50 75 09
Saint-Paul	0262 22 51 56
Le Port	0262 42 83 85
Saint-Pierre	0262 25 10 14
Saint-Louis	0262 91 22 30
Rivière Saint-Louis	0262 39 75 80
Saint-Joseph	0262 56 50 46
Le Tampon	0262 27 05 95

Toutes les informations sur www.departement974.fr

Le Département aux côtés des Réunionnais

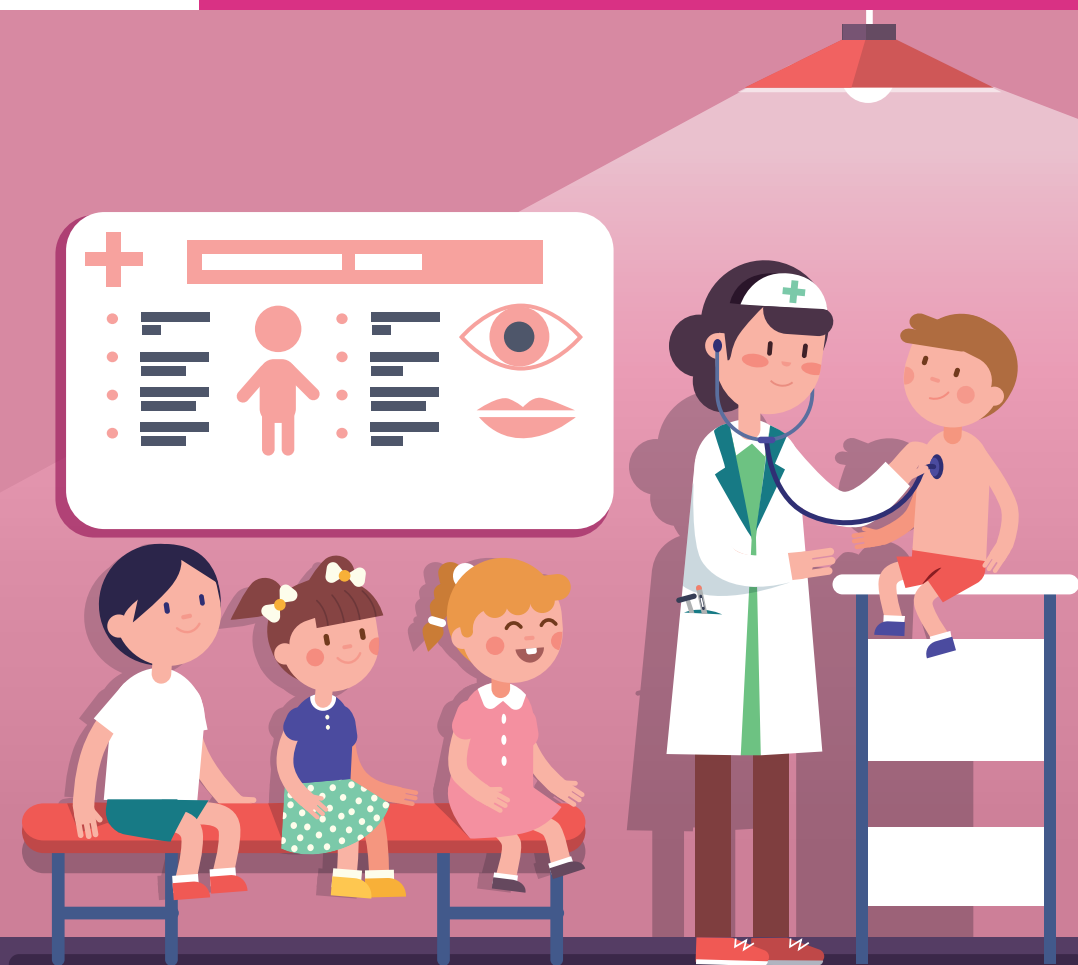


DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



Protection Maternelle et Infantile

Quelles sont les actions menées par la PMI ?





Le mot du Président

Le Département pilote l'action sociale en faveur de l'enfance depuis plus de 30 ans.

Nos centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile), que tout le monde connaît désormais, sont situés près de chez vous. Ils proposent une prise en charge pluridisciplinaire et gratuite, une écoute bienveillante et des conseils avisés.

La prévention fait également partie intégrante des missions de la PMI.

Il importe d'agir le plus en amont possible, afin de conforter la place du parent et son rôle majeur dans l'éducation des enfants. Toutes les familles peuvent être conseillées et orientées pour que leur enfant puisse être aidé en fonction des besoins et des possibilités offertes.

Il en va de l'épanouissement et du bien-être des enfants au sein de leur milieu familial, une des priorités du Conseil départemental.

Cyril Melchior.

Président du Conseil départemental



De quoi s'agit-il ?

De la consultation préconceptionnelle au choix d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), en passant par les activités d'éveil pour les jeunes enfants, une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour tout ce qui touche à votre santé et à celle de votre famille.

Le rôle des centres de Protection Maternelle et Infantile est réellement celui d'un précieux auxiliaire familial.

Désirer un enfant, préparer sa venue, l'aider à grandir, prévenir les problèmes familiaux, informer sur la contraception...



Qui pouvez-vous y rencontrer ?

- ◆ Médecins
- ◆ Auxiliaires de puériculture
- ◆ Sages-femmes
- ◆ Éducateurs/éducatrices de jeunes enfants
- ◆ Puériculteurs/puéricultrices
- ◆ Infirmier(e)s

Quels sont les services proposés ?

◆ Des consultations de prévention pour :

- les bébés et enfants jusqu'à 6 ans avec vaccinations,
- la planification des naissances,
- la planification des IVG,
- la surveillance de la grossesse.

◆ Des visites à domicile selon vos besoins et vos demandes.

◆ Des conseils personnalisés pour le choix d'un mode de garde pour votre enfant. La PMI est chargée de l'agrément et du suivi de la qualité

des lieux accueillant les jeunes enfants : assistant(e)s maternel(le)s, crèches, jardins d'enfants...

◆ Des bilans de santé pour vos enfants en école maternelle.

◆ Des activités collectives organisées selon les besoins du public :

- Activité d'éveil pour le jeune enfant ;
- Informations pour les femmes enceintes ;
- Séances d'éducation à la vie, d'information sur la contraception.